

## Chef des chronomètres, Chef des juges de virage, Juge d'arrivée

Nom et prénom: \_\_\_\_\_

*Pour certaines questions plusieurs réponses peuvent être justes.*

1. Quelles sont les tâches des chronomètres ?
  - a. Ils prennent le temps du nageur à la ligne d'eau qui leur a été attribuée avec un chronomètre digital.
  - b. Ils officient également comme juge de virage côté arrivée.
  - c. Ils annoncent les temps mesurés au chef des chronomètres après chaque course.
  - d. A l'arrivée, ils arrêtent le chronomètre semi-automatique en pressant sur le bouton, si ce système de chronométrage est installé.
  - e. Ils notent quel rang a obtenu le nageur de leur ligne d'eau.
  - f. Ils notent continuellement les temps mesurés avec le chronomètre digital sur la liste de départ ou une feuille spécifique.
2. Quelles tâches incombent au chef chronomètreur ?
  - a. Il annonce au starter que les chronomètres sont à nouveau prêts.
  - b. Il mesure toujours le temps du nageur à la ligne d'eau no 1.
  - c. Il veille à ce que les temps intermédiaires des épreuves de plus de 800 mètres soient mesurés.
  - d. Il veille à ce que le temps du premier relayeur soit pris.
  - e. Il se positionne si possible sur un podium.
  - f. En cas de chronométrage avec des plaques de touche ou semi-automatique, il recueille, sur demande du chef du chronométrage, les temps mesurés par les chronomètres à l'aide de leurs chronomètres digitaux.
3. Le jour de la compétition, le contrôle des chronomètres digitaux doit être effectué avant le début des épreuves. Lesquels des points suivants sont pertinents pour le contrôle des chronomètres ?
  - a. Les chronomètres devraient être stockés au lieu de la compétition au moins un jour avant le contrôle.
  - b. Les chronomètres devraient être stockés au lieu de la compétition au moins 1 heure avant le contrôle.
  - c. Lors du contrôle, il faut prévoir deux chronomètres supplémentaires à ceux prévus pour la compétition et les tester également.
  - d. Le contrôle des chronomètres doit durer au moins quinze minutes.
  - e. Le contrôle des chronomètres doit durer au moins dix minutes.
  - f. Le contrôle des chronomètres doit durer au moins cinq minutes.
  - g. Les temps mesurés à la fin du contrôle des chronomètres doivent se situer dans les 8/10e de seconde. Les chronomètres qui dépassent cette marge ne doivent pas être utilisés.
  - h. Les temps mesurés à la fin du contrôle des chronomètres doivent se situer dans les 4/10e de seconde. Les chronomètres qui dépassent cette marge ne doivent pas être utilisés.
4. Sous quelles conditions les temps du premier relayeur doivent-ils être mesurés par le chronomètreur ?
  - a. Si le nageur le demande au chronomètreur.
  - b. Toujours.
  - c. Si le chef des chronomètres l'ordonne suffisamment à l'avance.
  - d. Si le chef d'équipe le demande suffisamment à l'avance au juge-arbitre.
5. Dans quelles épreuves les temps intermédiaires doivent-ils être mesurés ?
  - a. Dans des cas particuliers, ordonnés par le chef des chronomètres en accord avec le juge-arbitre.
  - b. Les temps intermédiaires sont mesurés tous les 100m si un entraîneur l'exige.
  - c. En principe, les temps intermédiaires ne sont pas mesurés, ceci donnerait trop de travail aux chronomètres.
  - d. Les temps intermédiaires sont mesurés au 800m et lors des épreuves de 1500m.
  - e. Lors des épreuves de relais, les temps intermédiaires du premier nageur sont toujours mesurés.
6. Qui remplit la fiche de communication concernant une infraction aux règles de virage, côté virage ?
  - a. Le juge de virage, après consultation du chef virage ou du juge de style.
  - b. Le chef des juges de virage, après examen de l'irrégularité constatée par le juge de virage.
  - c. Le juge de style ayant constaté l'irrégularité, après consultation du chef virage compétent.
  - d. L'assistant du juge-arbitre, après examen de l'irrégularité constatée par le juge de virage.
7. Dans quelles épreuves les deux dernières longueurs de bassin sont-elles annoncées au nageur avec une cloche ou un sifflet ?
  - a. 400 m nage libre.
  - b. 400 m 4-nages.
  - c. 800 m nage libre.
  - d. 1500 m nage libre.

- 
8. Pour combien de couloirs de nage un juge de virage devrait-il être engagé ?
- a. Pour 1 – 2 couloirs.
  - b. Pour 2 couloirs.
  - c. Pour 2 – 3 couloirs.
  - d. Suivant la situation et les juges à disposition.
9. Les règles de la FINA prescrivent que lors du virage en nage libre, le mur devra être touché... (une seule réponse est valable)
- a. Avec une main.
  - b. Avec une main et avec les pieds.
  - c. Avec n'importe quelle partie du corps.
10. Parmi les dispositions suivantes, lesquelles sont valables lors du toucher à l'arrivée ?
- a. Il n'est pas nécessaire que les coudes se trouvent sous l'eau à l'arrivée en brasse.
  - b. Brasse et dauphin: le toucher à l'arrivée doit s'effectuer simultanément avec les deux mains au même niveau.
  - c. Dauphin: les bras doivent être ramenés au-dessus de l'eau également avant l'arrivée.
  - d. Dauphin: la dernière traction avant le toucher d'arrivée peut aussi être effectuée en brasse.
  - e. Nage libre: le toucher à l'arrivée doit s'effectuer avec une main.
  - f. Dos: le toucher à l'arrivée doit s'effectuer en position dorsale.
11. Lors du virage d'une course en dos, un nageur se retourne en position ventrale, effectue des battements de jambes, puis une traction de bras pour entamer un virage culbute. Que doit faire le juge de virage ?
- a. Il ne fait rien, car rien n'est contraire au règlement.
  - b. Il annonce son observation au chef des juges de virage.
  - c. Il remplit une fiche de communication et la fait parvenir au juge-arbitre.
12. Un nageur de dos est complètement immergé lors du toucher à l'arrivée. Est-ce permis ?
- a. Oui
  - b. Non
13. Quelles sont les tâches supplémentaires des chronométreurs ?
- a. Il n'autorise pas le départ d'un nageur portant une tenue non-conforme aux prescriptions.
  - b. Il contrôle la position du nageur sur le plot de départ.
  - c. Il contrôle les prises des relais.
  - d. Il contrôle les mouvements de la nage lors de la phase sous l'eau après le départ.
  - e. Il contrôle la position qu'au moins un des orteils de chaque pied est en contact avec le mur ou la plaque de touche.
  - f. A la demande du nageur, il installe l'aide de départ dos si une telle installation est disponible.
14. Dans quelles circonstances des juges d'arrivée doivent-ils être engagés ?
- a. Lors du chronométrage manuel avec un chronométreur par couloir de nage.
  - b. Lors du chronométrage manuel avec trois chronométreurs par couloir de nage.
  - c. Lors de toutes les courses avec chronométrages automatique et manuel.
15. Quels sont les devoirs du chef des juges d'arrivée ?
- a. Il officie comme juge d'arrivée.
  - b. Il contrôle le départ.
  - c. Il établit l'ordre d'arrivée officiel basé sur les feuilles de communication des juges d'arrivée.
  - d. Il remet au chef du chronométrage une feuille de communication avec l'ordre d'arrivée établi.